

Communiqué

Pour publication immédiate

le 29 juin 1994

Le Comité exécutif de la FQPPU dénonce la situation qui prévaut à l'Université Concordia

Le Comité exécutif de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université tient à manifester sa vive préoccupation devant les événements qui ont cours à l'Université Concordia depuis le congédiement illégal du recteur Patrick Kenniff.

Plus d'un mois après le renvoi du recteur, aucune explication publique n'a encore été fournie à l'appui de ce geste sans précédent et ce, malgré les demandes pressantes de la collectivité universitaire de Concordia, de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, de l'Association des universités et collèges du Canada, de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et de la FQPPU. Entre-temps, l'Université est dirigée de facto par un petit groupe d'administrateurs dont la majorité proviennent de milieux extérieurs à l'établissement et qui, ayant décidé du sort du recteur, s'auto-proclament patrons de Concordia en lieu et place des instances académiques et administratives. Le fait qu'ils aient procédé à la nomination d'un recteur par intérim et d'autres responsables académiques, et prétendent que la participation des conseils de faculté, du personnel et des étudiants soit "intrinsèque" à leur action, ne confère aucune légitimité à leur geste et à l'autorité qu'ils s'arrogent. C'est le représentant d'un bureau privé d'avocats qui exécute actuellement, au nom de ce groupe, la gestion des affaires courantes et la mise en oeuvre du soi-disant plan de relance de l'institution, alors que les finances de l'établissement, qui proviennent largement des fonds publics, échappent au contrôle démocratique des instances de Concordia. Le ministre de l'Éducation, M. Jacques Chagnon, qui avait sommé le groupe des quatre de s'expliquer publiquement, au lendemain de leur action, n'a pas obtenu réponse à sa demande.

Dans la lettre qu'il rendait publique, suite à son renvoi, le 26 mai dernier, le recteur Kenniff déclarait qu'il n'acceptait ni ne reconnaissait la validité de la décision prise contre lui. Cette décision est pourtant toujours en vigueur. Il rappelait que selon les statuts de l'Université, le Conseil des Gouverneurs est seul habilité à traiter de telles questions et qu'il n'a pas le pouvoir de déléguer son autorité, pas même par une résolution particulière, à une autre instance ou à un comité pour agir en ces matières. Cette allégation n'a été contredite par personne. Le fait que M. Kenniff en soit venu à un accord avec les auteurs de son congédiement pour fixer les modalités de son départ, ne change rien au caractère illégal et illégitime de l'opération conduite par ces personnes.

Comment se fait-il qu'après autant de jours, il n'y ait eu aucun rappel du geste posé? Les auteurs de la mesure continuent d'assumer la direction de l'Université comme si de rien n'était, et ils osent pousser l'indifférence et le mépris à l'endroit de tous ceux et de toutes celles qui travaillent dans cet établissement et à l'égard de la collectivité universitaire en général, jusqu'à persister dans leur refus de rendre des comptes publiquement. Comment, sur cette base, peuvent-ils prétendre impunément oeuvrer au nom des intérêts supérieurs de Concordia, alors que leur action est en totale contradiction avec le respect des instances? Et qu'en est-il des frais juridiques et comptables engagés dans cette opération et qui devront être assumés à même le budget de l'Université?

La condition préalable à toute véritable restauration des instances légitimes de Concordia suppose désormais que le Conseil des Gouverneurs reprenne son pouvoir là où il en fut d'abord dessaisi, c'est-à-dire à la décision concernant le mandat du recteur Kenniff. Toute autre solution qui prétendrait assurer le fonctionnement des instances sans remettre en cause la décision du groupe des quatre ne pourrait conduire qu'à l'impasse.

Ajoutons que depuis la prolongation du mandat du recteur Kenniff par le Conseil des Gouverneurs en juin 1993, jamais son cas ne fut soulevé au sein de cette instance. M. Kenniff n'a pas davantage été invité à se faire entendre devant le Conseil avant que son sort ne soit tranché. Les difficultés et controverses au sein de la direction de cet établissement ne sauraient justifier l'action menée qui, aussi bien dans son contenu que dans sa forme, a toutes les apparences d'un coup monté. Depuis le 26 mai, c'est non seulement le Sénat, l'instance académique par excellence de Concordia, qui est dépossédée de sa capacité d'initiative et de contrôle, mais c'est le Conseil des Gouverneurs lui-même dont l'autorité est usurpée. Le caractère illégitime du mandat que se sont confiés les quatre gouverneurs ressort ici en pleine évidence et renforce la conviction que l'Université Concordia est à l'heure actuelle placée sous la tutelle d'un groupe privé.

Dans la foulée des événements tragiques du mois d'août 1992, plusieurs initiatives et mesures avaient été convenues ou mises en oeuvre en concertation avec le syndicat des professeurs, la Concordia University Faculty Association. Par exemple, un accord avait été signé en avril dernier qui devait permettre l'ouverture de négociations collectives sur toutes les questions relatives à la fraude et à l'inconduite dans le domaine de la recherche scientifique. Nul doute que ces négociations auraient pu mettre en relief la responsabilité même du système de la recherche et du productivisme qui y sévit dans l'aggravation des problèmes auxquels les chercheurs universitaires sont aujourd'hui confrontés. En tout état de cause, la collectivité universitaire misait ici sur une approche concertée et sur la négociation d'égal à égal entre l'administration et le corps professoral pour surmonter ces problèmes, plutôt que sur une approche autoritaire ou unilatérale. De même, un examen exhaustif de l'efficacité des contrôles financiers était en cours et un groupe de travail avait été formé pour revoir l'ensemble des politiques universitaires en ce qui a trait aux droits et responsabilités de tous les membres de la collectivité de Concordia. Pourquoi ces initiatives du syndicat des professeurs et du recteur Kenniff ont-elles été court-circuitées? Pourquoi les processus en cours ont-ils été arrêtés au profit d'un "plan de relance" qu'un petit groupe d'officiers octroie à l'Université et qu'il enjoint ses membres

d'appliquer? Comment imaginer que les diktats pourront réussir là où la collégialité universitaire est seule susceptible d'élaborer des solutions qui s'appuient sur l'engagement du milieu?

L'action des quatre gouverneurs nie la capacité de la collectivité universitaire de régler ses problèmes de façon autonome. Elle est le support d'une opération centralisatrice dangereuse qui ne pourra avoir que des conséquences néfastes sur le fonctionnement des instances universitaires et sur les conditions mêmes de l'accomplissement de l'enseignement et de la recherche.

Le Comité exécutif de la FQPPU considère que la portée des événements en cours à l'université Concordia rejoint l'ensemble de la collectivité universitaire québécoise. Si l'action entreprise devait en effet demeurer sans réplique, nous serions devant un précédent très grave. Cela voudrait dire qu'un petit groupe de représentants extérieurs profitant des places qui leur ont été allouées au conseil d'administration d'un établissement universitaire pourraient prendre prétexte de difficultés internes pour mieux en prendre le contrôle. Après Concordia, quel établissement sera menacé du même sort?

Les événements de l'Université Concordia commencent à démontrer mieux que bien des mises en garde, le résultat d'une politique en vertu de laquelle a été sollicitée et renforcée depuis plusieurs années la présence de représentants dits socio-économiques aux conseils d'administration des établissements universitaires. Alors que le mandat confié à ces personnes devait, disait-on, favoriser la promotion de l'institution universitaire en assurant un meilleur contrôle de sa gestion et de ses orientations, accroître son rayonnement dans l'ensemble de la société et assurer un meilleur arrimage avec les besoins économiques et sociaux, il menace de devenir plutôt le point d'appui d'une mise au pas de l'Université par la normalisation de ses instances spécifiques.

Le Comité exécutif de la FQPPU réitère son appui au syndicat des professeurs de l'Université Concordia et à tous les membres de la collectivité de cet établissement dans l'action qu'ils ont entreprise pour enrayer ce cours néfaste et restaurer la capacité d'initiative et de contrôle des instances mêmes de l'Université. Nous lançons un appel à tous les syndicats membres de la Fédération dans les 18 établissements universitaires québécois, pour qu'ils dénoncent l'action des quatre gouverneurs de Concordia, exigent l'abrogation du renvoi illégal du recteur Patrick Kenniff et le plein rétablissement immédiat du fonctionnement et des prérogatives des instances universitaires. Nous appelons l'ensemble des organismes qui oeuvrent en milieu universitaire à formuler les mêmes exigences. Si la collectivité de Concordia devait demeurer isolée dans la présente situation, c'est tout le système universitaire québécois qui en subirait inévitablement les contre-coups.

**Pour information: M. Roch Denis, président de la Fédération québécoise des
professeures et professeurs d'université (FQPPU)
téléphone: (514) 843-5953**
